

Association "ONCOLIA"

Siège social : 8, rue Adolphe Seyboth

67000 STRASBOURG

Registre des Associations
TI Strasbourg Vol 82 folio 271
N° SIRET 451 381 354 00013 APE 851C

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association ONCOLIA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée du 18 juin 2014 nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ONCOLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Concernant les subventions

Notre appréciation a porté sur les documents d'attribution et le rattachement de ces subventions à l'exercice 2018.

Le total des subventions obtenues par l'association ONCOLIA s'élève à 134 670,00 euros sur l'exercice 2018.

Concernant les charges de personnel

Notre appréciation a porté sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements en matière de retraite et de congés payés.

Ces engagements s'élèvent à 13 020,00 euros au 31 décembre 2018.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer

la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de coordination.

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de son audit.

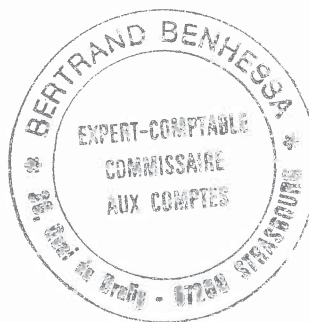
En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Strasbourg, le 3 juin 2019

Le Commissaire aux comptes



FIDUCIAIRE DE L'ECONOMIE
FIDEC SA
Société d'Expertise Comptable et de Contrôle des Comptes
30, Quai du Drap - 67000 STRASBOURG
Tél. 03.88.30.55.77 - Fax 03.88.29.13.40
Email : fid@fid-strasbourg.com

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	6 458	6 458				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	42 218	42 218				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières						
	Total I	48 676	48 676				
	Comptes de liaison						
	Total II						
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
Comptes de Régularisation	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	37 716		37 716	47 582	9 867	20.74
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	297 675		297 675	291 625	6 050	2.07
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	335 391		335 391	339 208	3 817	1.13
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	384 067	48 676	335 391	339 208	3 817	1.13

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1 Euros %	
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	110 957		110 957			
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	8 596				8 596	
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	178 172		178 172			
	Ecarts de réévaluation						
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables						
	Provisions réglementées						
	Droit des propriétaires						
	Total I	280 533		289 129		8 596	2.97
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 089		14 299		791	5.53
	Dettes fiscales et sociales	23 008		26 231		3 223	12.29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	16 760		9 548		7 212	75.54
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	54 858		50 078		4 779	9.54
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		335 391		339 208		3 817	1.13

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

54 858 50 078

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	165 404		174 401		8 996	5.16
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations	11 840		11 480		360	3.14
Autres produits			0		0	100.00
Total I	177 244		185 881		8 637	4.65
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	72 858		79 545		6 687	8.41
Impôts, taxes et versements assimilés	430		664		234	35.19
Salaires et traitements	66 984		63 945		3 038	4.75
Charges sociales	46 512		53 833		7 321	13.60
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	10		1		11	NS
Total II	186 773		197 988		11 214	5.66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	9 529		12 107		2 578	21.29
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		1 305		1 288	17	1.31
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		1 305		1 288	17	1.31
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		156		123	34	27.40
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		156		123	34	27.40
2. Résultat financier (V-VI)		1 149		1 166	17	1.44
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		8 380		10 941	2 561	23.41
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				11 136	11 136	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII				11 136	11 136	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				11 136	11 136	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)		216		195	21	10.77
Total des produits (I+III+V+VII)		178 549		198 305	19 756	9.96
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		187 146		198 305	11 160	5.63
Solde intermédiaire		8 596			8 596	
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		8 596			8 596	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 335 390.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 177 244.10 Euros et dégageant un déficit de 8 596.43- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

R.A.S

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date d'établissement de la présente annexe, nous n'avons eu connaissance d'aucun événement significatif postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause les éléments présentés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations générales complémentaires

Néant

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	6 458		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 218		
TOTAL	42 218		
TOTAL GENERAL	48 676		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			6 458	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			42 218	
TOTAL			42 218	
TOTAL GENERAL			48 676	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 458			6 458
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	42 218			42 218
TOTAL	42 218			42 218
TOTAL GENERAL	48 676			48 676

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	110 957				110 957
RESULTAT DE L'EXERCICE			8 596	0	8 596
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Résultats sous contrôle de tiers	178 172				178 172
Provisions réglementées					
TOTAL I	289 129		8 596	0	280 533

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	37 716	37 716	
TOTAL	37 716	37 716	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	15 089	15 089		
Personnel et comptes rattachés	8 998	8 998		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 794	13 794		
Impôts sur les bénéfices	216	216		
Autres dettes	16 760	16 760		
TOTAL	54 858	54 858		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	6 458	3.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	37 716
Total	37 716

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des produits à recevoir

	Montant
PARTICIPATION FRAIS 3C	30 734
SUBVENTION MIGAC	6 982
Total	37 716

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 089
Dettes fiscales et sociales	22 792
Autres dettes	16 760
Total	54 642

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges à payer

	Montant
FRS FACT.NON PARVENUES	
- FNP HONO EXPERT COMPTABLE	3 000
- FNP HONO.CAC	2 330
- RODA PARTICIP FRAIS 2018	5 809
- RODA PARTICIP FRAIS 20118	501
- RODA PARTICIP FRAIS 2018	1 412
- RODA PARTICIP FRAIS 2018	677
- RODA PARTICIP FRAIS 2018	267
- RODA PARTICIP FRAIS 2018	648
- RODA PARTICIP FRAIS 2018	83
- FNP B AND I	34
- RODA PARTICIP FRAIS IMPRESSION	329
DETTES PROV.CONG.A PAYER	
- PROVISIONS POUR CONGES PAYES	8 998
CH.SOC.DETTE CONG.A PAYER	
- PROVISIONS POUR CONGES PAYES	4 022
ORG.SOC.AUTR.CHARG A PAYE	
- FPC 2018	430
URSSAF	
- URSSAF 4T18	6 493
RETRAITE VAUBAN HUMANIS	
- VAUBAN RETRAITE 4T18	2 257
PREVOYANCE VAUBAN HUMANIS	
- VAUBAN PREVOYANCE 4T18	356
ROEDERER SANTE	
- ROEDERER 4T18	236
CHARGES A PAYER	
- CHQ EMIS NON ENCAISSES MEDECIN	16 760
Total	54 642

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
moins de 60 ans	plus de 5 ans	1 224
Engagement total		1 224

Hypothèses de calculs retenues

Le montant de l'engagement de l'entreprise au regard de l'indemnité de fin de carrière a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Les variables économiques et démographiques prises en compte sont :

1) Variables économiques :

- taux de rendement (IBOXX) : 1.57 %
- revalorisation des salaires : 1 %
- charges sociales patronales : 40 %
- droits conventionnels déterminés selon la convention collective : cabinets médicaux

2) Variables démographiques :

- turn-over : faible
- table de mortalité retenue : INSEE 2018
- départ à la retraite à l'initiative du salarié : 65-67 ans

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		1 224	

Médailles du travail

La société n'a pris aucun engagement en matière de médailles du travail.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2019 de l'association ONCOLIA

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SCP « STRASBOURG ONCOLOGIE LIBERALE » (S.O.L)

Cette SCP a déposé à l'INPI la marque ONCOLIA.
Elle met gratuitement à la disposition de l'association cette même marque.

Avec l'association RODA

Cette association vous refacture au réel à hauteur de 50% les frais suivants :

- électricité
- sous location du bureau et parking 8 rue Seyboth 67000 STRASBOURG
- charges locatives y afférents
- location du photocopieur
- maintenance incendie
- entretien des locaux

Ces frais s'élèvent pour l'exercice 2018 à: 9 396,66 €

Les frais de photocopies s'élèvent à 329,00 €

Personne concernée :

Association ONCOLIA, membre fondateur de l'association RODA.

Strasbourg, le 3 juin 2019

Le Commissaire aux comptes



FIDUCIAIRE DE L'ECONOMIE
FIDEC SA
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
30, Quai du Brûlé - 67000 STRASBOURG
Tél. 03.88.30.55.77 - Fax 03.88.29.13.40
Email : fidec-strasbourg@fidec-sa.com

